



Droits citoyens des personnes en situation de handicap

Projet Grundtvig 2014



Questions en lien avec certains articles de la convention

- Art. 9 Accessibilité
- Art. 12 Etre traité de manière juste par la loi
- Art. 16 Ne pas être victime de violence ou être maltraité
- Art. 19 Une vie indépendante, faire partie de la société
- Art. 20 Mobilité personnelle
- Art. 21 Pouvoir dire ce qu'on veut et l'accès à l'information
- Art. 29 S'impliquer en politique

Art. 9 Accessibilité



Les pays doivent améliorer l'accessibilité de tous les endroits où peuvent aller les personnes handicapées

- **Accès aux bâtiments publics** (hôpitaux, écoles...), les transports doivent être meilleurs
- **L'accès à l'information** doit être meilleures (facile à lire, braille, formation...)
- Les personnes handicapées doivent avoir **accès aux nouvelles technologie**

Art. 9 Accessibilité



- T'es-tu retrouvé face à un bâtiment inaccessible (manque d'information, porte trop lourde, escaliers trop escarpés...)?
- Utilises-tu les nouvelles technologies (si oui lesquelles) ?
- Est-ce que tu comprends toujours lorsqu'on s'adresse à toi (réunions, consignes...)

Art. 12 Etre traité de manière juste par la loi



Les personnes handicapées doivent être considérées par la loi comme n'importe quelle autre personne.

Les personnes handicapées ont le même droit de prendre des décisions à propos des choses importantes de leur vie.

Les personnes handicapées ont les **mêmes droits** de :

- Posséder ou donner des biens
- **Contrôler leur propre argent**
- Emprunter de l'argent
- Garder leur argent ou leur maison

Les pays doivent aider les personnes handicapées à gérer leurs biens.

Art. 12 Etre traité de manière juste par la loi



- Disposes-tu de ton argent comme tu le souhaite ?
- Sais-tu combien tu gagnes ?
- Connais-tu une personne de confiance qui peut t'aider lorsque tu dois prendre une décision importante ?

Art. 16 Ne pas être victime ou être maltraité



Les pays doivent s'assurer que les personnes handicapées sont **protégées de la violence**, ne sont **pas utilisées ou abusées** à la maison comme à l'extérieur.

- Essayer d'empêcher les abus en les dénonçant, avoir les moyens de les repérer et de porter les abuseurs au tribunal.
- Mettre sur pied des services d'aide pour prévenir ou pour accompagner des personnes handicapées qui auraient été abusées

Art. 16 Ne pas être victime ou être maltraité



- Que signifie être maltraité ?
- Est-ce que tu as toujours été respecté ?
- Si il t'arrivait d'être maltraité, saurais-tu comment réagir ?
- Aurais-tu quelqu'un à qui parler ?

Art. 19 Une vie indépendante et faire partie de la société



Les pays doivent s'assurer que les personnes handicapées peuvent **faire leurs choix** par rapport à la façon dont ils vivent et la façon dont ils participent à la vie de la société.

Les personnes handicapées peuvent choisir :

- **Où elles vivent**
- **Avec qui elles vivent**
- Les services d'aide spécialisés dont elles ont besoin y compris l'assistance personnelle
- Les services habituels et recevoir un bon service

Art. 19 Une vie indépendante et faire partie de la société



- As-tu choisi le lieu et les personnes avec qui tu vis ?
- Es-tu suffisamment aidé lorsque tu en as besoin ?
- Peux-tu choisir tes loisirs, tes vacances...?

Art. 20 Mobilité personnelle



Les pays doivent s'assurer que les personnes handicapées sont aussi autonomes que possible pour les déplacements.

- Aider les personnes handicapées à être **indépendantes dans leur déplacement**
- S'assurer que ces coûts ne coûtent pas trop cher
- Informer sur comment recevoir de l'aide
- Encourager les organismes à tenir compte de toutes les difficultés que peuvent rencontrer les personnes handicapées.

Art. 2o Mobilité personnelle



- Es-tu indépendant dans tes déplacements (pour le travail et les loisirs)?
Quels moyens de transport utilises-tu ?

Art. 21 Pouvoir dire ce qu'on veut et l'accès à l'information



Les pays doivent s'assurer que les personnes handicapées peuvent demander
et
donner de l'information et **exprimer ce qu'elles veulent.**

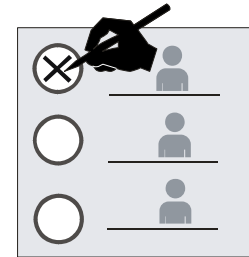
- Donner l'information de façon compréhensible pour les personnes handicapées (facile à lire)
- Permettre d'utiliser la langue des signes ou le Braille ou tout autre moyen de communication
- Encourage les services publics à avoir de l'information compréhensible
- Encourager les médias à être accessibles aux personnes handicapées

Art. 21 Pouvoir dire ce qu'on veut et l'accès à l'information



- T'es tu retrouvé en difficulté car tu n'avais pas compris une information et personne pour t'aider ?
- Comprends-tu les pv de réunion, ton contrat de travail ?
- Es-tu préparé avant les réunions, comprends-tu ce qui est dit lors de ces réunions ?
- Qu'est ce qui est difficile pour toi lorsqu'on te transmet des informations (vocabulaire, rythme, concentration...) ?

Art. 29 S'impliquer en politique

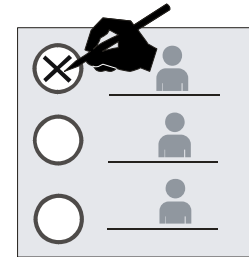


Les personnes handicapées ont le droit de s'impliquer en politique comme tout le monde : elles **peuvent voter et être élues.**

Les personnes handicapées ont le droit de voter :

- En étant sûre que l'accès au vote est facile et compréhensible.
- En étant sûre que le vote est secret et décidé librement
- En obtenant de l'aide de la manière dont elles veulent et quand c'est nécessaire.
- En étant sûre que les personnes handicapées ont le droit de participer à des organisations non gouvernementales et des partis politiques
- En étant sûre que les personnes handicapées ont le droit de rejoindre des organisations de personnes handicapées pour qu'elles les représentent
- En étant sûre que les personnes handicapées ont le droit de se présenter à des élections de députés ou de conseillers

Art. 29 S'impliquer en politique



- Vas-tu voter ?
- Participes-tu à la vie politique ? (informations, journaux, débats)